

Conditions générales

Spécialiste en Achats

Spécialiste en Logistique/Achats

1. Les places de cours étant limitées, les inscriptions sont traitées par la commission de formation.
2. Non dénoncée avant le jour d'ouverture du cours, votre inscription est un engagement au paiement de la finance de cours.
3. La personne inscrite perd tout droit au remboursement de la finance d'inscription, dès le jour d'ouverture du cours.
4. Dans tous les cas de désistement, un montant de CHF 200.- sera encaissé pour les frais encourus par l'administration des cours.
5. Nous nous réservons le droit d'annuler un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.
6. Les personnes inscrites à un cours non ouvert ont droit au remboursement intégral de la finance d'inscription.
7. Toute réclamation, dûment motivée, est à adresser, dans les 30 jours, à la Commission de formation en logistique et achats. p.o. AvenirFormation, Rue de l'Avenir 33A, 2800 Delémont. En cas de litige le for juridique se situe à Porrentruy.